

Image not found or type unknown



Est-ce possible pour un sans papier pacsé de se marier en france

Par **rrmbinintsoa**, le **18/01/2008** à **15:10**

Bonjour, rnje suis une etudiante bénéficiant d'une carte de séjour étudiante. la validité de cette carte est dépassé il y a 1 an et demi car je n'ai pas pu soutenir ma thèse.rnIl y a un an je sui pacsé avec un français. Actuellement, on compte se marier mais les pièces à fournir du formulaire de la mairie réclame une carte de séjour en cours de validité.rnEst-ce que c'est vraiment impossible pour nous de se marier en France dans cette condition ? Est-ce que je suis obligé de rentrer dans mon pays pour se marier avec lui (Madagascar)rnMerci de votre réponse et de votre conseil.